Quistinic

2025/034

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de QUISTINIC ;

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la fête nationale pendant les festivités qui se dérouleront le 13 juillet 2025 à partir de 18h30,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la fête nationale, la rue Pierre de Coubertin sera interdite à la circulation et le stationnement sera interdit sur le parking rue Pierre de Coubertin à partir de 18 heures le 13 juillet, le temps de la manifestation.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique communal.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone concernée.

Article 4 : Le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie de Plouay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quistinic, le 8 juillet 2025
Le Maire,
Antoine PICHON

MAIRIE DE QUISTINIC (Morbihan)

• Mairie de Quistinic : Leur Izel - 56310 QUISTINIC • Tél. 02 97 39 71 08 • Mail : accueil.quistinic@orange.fr